



## Association nationale des Saint-Laurent de France

### Délégation Générale

8, rue de l'Eglise – 34725 Saint-Félix-de-Lodez

Tél. – Fax. 04 67 44 03 76

E-mail : [image.plus@wanadoo.fr](mailto:image.plus@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.saintlaurent.info](http://www.saintlaurent.info)

### Adhésions :

Le réseau des Saint-Laurent de France est un véritable tremplin pour mieux faire connaître votre Commune sur le plan national. Il vous apporte un appui stratégique en matière de communication et il vous permet de mettre en tourisme toutes vos potentialités culturelles, gastronomiques, architecturales et autres. D'autre part, il est le carrefour des associations qui au moyen de notre annuaire national sont en mesure de créer les liens, facteurs d'échanges d'expériences et de rencontres intercommunales.

L'adhésion à l'Association Nationale ne tient qu'à une simple formalité qui est celle d'acquitter une cotisation annuelle suivant les modalités précisées ci-dessous. ( Réduite de 50% la première année)

D'autre part, l'Association Nationale vous propose la mise en ligne de votre Commune sur son site Internet : [www.saintlaurent.info](http://www.saintlaurent.info)

Cette option permet de mettre à votre disposition plusieurs pages de notre site pouvant véhiculer des informations les plus diverses concernant votre Commune. La mise en ligne des renseignements touristiques, suivant le dispositif **Accueil privilège des Saint-Laurent de France**, sont les plus courantes.

Dans ce cadre, il est primordial de nous apporter en quelques lignes des indications vous concernant : Localisation, histoire, particularités, etc... Accompagnées de photographies (de bonne qualité) soulignant les données les plus marquantes. Les transmissions par E-mail sont les plus pratiques.

### Adhésion à l'Association Nationale des Saint-Laurent de France.

La Commune de Saint-Laurent ..... Nombre d'habitants : ..... adhère à l'Association Nationale des Saint-Laurent de France, et elle verse la somme de : .....  
( Réduite de 50% la première année )

- ☞ Communes de 1 à 3 000 habitants = 0,40 €. par habitants ou forfait minimum de 100 €.
- ☞ Communes de 3 001 à 5 000 habitants = 0,35 €. par habitants
- ☞ Communes de 5 001 à 10 000 habitants = forfait de 1750 €.
- ☞ Communes de plus de 10 000 habitants = forfait de 2000 €.

### Mise en ligne sur le site Internet : [www.saintlaurent.info](http://www.saintlaurent.info)

La Commune de Saint-Laurent ..... Nombre d'habitants : .....  
Comme membre adhérent à l'Association Nationale des Saint-Laurent de France, demande de paraître sur le site Internet de l'Association, et elle verse la somme de :

- ☞ Communes de 1 à 3 000 habitants = 100 €.
- ☞ Communes de 3 001 à 5 000 habitants = 150 €.
- ☞ Communes de 5 001 à 10 000 habitants = 200 €.
- ☞ Communes de plus de 10 000 habitants = 200 €.

☞ Règlement par mandat administratif N° ..... Date : .....

Compte bancaire : Association Nationale des St. Laurent  
Crédit Mutuel du FAUCIGNY – 74130 Bonneville  
code 10278 / guichet 02413 / compte 00013779461 / clé 61

Document à adresser à : Mme. Chantal RUBIN –Trésorière – 1170 route du Crédox  
74800 Saint-Laurent – Tél. 06 83 07 62 48 – [chantalcassiopee@wanadoo.fr](mailto:chantalcassiopee@wanadoo.fr)

☞ Autre règlement : .....  
☞ Personne à contacter : ..... Tél. : .....